



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 24
- procurations : 3
- ayant pris part au vote : 27

DÉLIBÉRATION n° 2025/159

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 05 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOUEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Philippe LACOSTE et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON,

Absents : Isabelle ORTE et Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Demande de subvention DETR - Projet de rénovation énergétique - Salle du renouveau - Ecole du Guérissa

Monsieur le maire expose que, dans le cadre de notre gestion du patrimoine immobilier, il convient de prêter une attention particulière aux équipements de chauffage existants.

A l'école du Guérissa, le système actuel a montré des signes de défaillance et d'obsolescence très avancés au moment de la réactivation du chauffage à l'automne.

Un système plus performant est envisagé en remplacement du système électrique à convection d'ancienne génération et énergivore.

Les consommations énergétiques ainsi que la puissance de l'abonnement seront alors diminuées.

En parallèle, il s'agit de la même réflexion pour le changement de système de chauffage à la salle du renouveau, située sous la galerie Paul Bert.

Jusqu'à présent, il existait un chauffage électrique à système de convection ancienne génération, qui est malheureusement arrivé en fin de vie l'an dernier.

La collectivité fait alors le choix d'un investissement durable pour ces deux bâtiments communaux, qui amèneront des coûts de fonctionnement moindres.

Le FEDER ne pourra malheureusement pas être sollicité du fait de l'assiette éligible trop basse (inférieure à 150 000 €).

Le Conseil Départemental pourra l'être dans un second temps en fonction des futurs appels à projets.

Le plan de financement seraient les suivants :

DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANT	%
PAC salle du Renouveau	19 896.20	ETAT / DETR	66 198.10	50
PAC Guérissa maternelle	41 666.67	Autofinancement	66 198.10	50
PAC Guérissa élémentaire	70 833.33			
TOTAL	132 396.20	TOTAL	132 396.20	100%

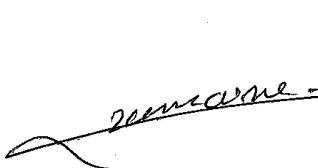
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE:

- Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour cofinancer ce projet
- Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe à signer tous documents afférents à ce dossier

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 19 décembre 2025